

DÉPARTEMENT DE L'OISE

SENIORS

En 2050, une personne sur trois aura plus de 60 ans. Ce contexte doit être anticipé et pris en compte afin de mettre place dans l'Oise les conditions nécessaires au maintien à domicile le plus longtemps possible.

L'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées est une priorité qui repose sur trois axes principaux :

- la prévention de la perte d'autonomie ;
- le maintien à domicile par le biais des moyens de compensation mis en œuvre ;
- l'accompagnement au plus proche des besoins et attentes des personnes âgées ou handicapées.

LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX



PLAN OISE SÉNIORS



CONFÉRENCE DES FINANCEURS



ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT



SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE



TÉLÉASSISTANCE

GUIDE DES AIDES



SENIORS

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

👥 Seniors

L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) s'adresse aux personnes de plus de 60 ans (résidant en France de façon stable et régulière) dépendantes, c'est-à-dire éprouvant des difficultés pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller).

GUIDE DES AIDES



LOGEMENT, SENIORS

L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES (ASH)

👥 Seniors

Il s'agit d'une aide aux personnes âgées placées en établissement. Le Département peut prendre en charge certains frais.

GUIDES DES AIDES



PERSONNES HANDICAPÉES, SENIORS

L'AIDE MÉNAGÈRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

👥 Seniors, Personnes handicapées

<https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/seniors>

Pour assurer le maintien ou le retour à domicile des personnes de plus de 60 ans et des personnes handicapées de moins de 60 ans, le Conseil départemental peut payer, par l'intermédiaire d'une association, un nombre d'heures mensuelles d'aide ménagère.